

PRESENTATION DU PROJET DU
QUARTIER I DE LA VILLENEUVE DE GRENOBLE

La Villeneuve, dont l'insertion dans l'Agglomération Grenobloise, le programme général et la structure figurent en annexe, comprend plusieurs quartiers d'environ 2.000 logements chacun, articulés autour d'un centre qui sera le centre secondaire de l'agglomération. Une maille de cette Z.U.P. a été réalisée en 1967 pour les Jeux Olympiques. Il s'agit du Village Olympique qui comprend 1.300 logements. Le reste de la Ville Neuve se réalisera en 3 tranches successives.

Le fonctionnement des équipements intégrés intéresse le premier "quartier" dont la construction comprend 2.300 logements.

La Municipalité de Grenoble a fait appel aux services de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise,

- . pour conduire l'étude critique des solutions adoptées dans les différents quartier de Grenoble - en particulier au Village Olympique - et des réalisation étrangères en matière de Villes Neuves et d'expériences éducatives
- . pour élaborer un projet réalisable dans des délais et à un coût acceptable.

Des utilisateurs virtuels ont été associés aux travaux aux côtés de l'équipe municipale, l'agence d'agglomération et des représentants des ministères concernés.

Les finalités du projet Villeneuve sont :

- . humaniser la vie urbaine,
- . s'opposer à la ségrégation sociale dans le domaine de l'habitat, de l'enseignement et de la culture,

coordonner les actions éducatives dans une conception d'éducation permanente.

La poursuite de ces objectifs passe par :

- . l'information sous ses aspects les plus divers,
- . la formation sous ses formes scolaires, pré et post-scolaires,
- . l'organisation de la culture et des loisirs,
- . la création et l'usage d'institutions de gestion où les utilisateurs définiront leurs besoins et concourront avec les professionnels à la mise en place des moyens nécessaires.

De plus, et pour qu'il ne puisse s'agir d'une opération exceptionnelle isolée

- des échanges permanents avec les autres quartiers de l'agglomération grenobloise, avec les Villes Nouvelles en cours de construction,
- une participation à tous les organismes de recherche dans le domaine de l'éducation,
- la diffusion des informations concernant l'expérience, contribueront et contribuent dès à présent à donner à la Villeneuve de Grenoble un rôle dynamique d'incitation.

Le projet porte ses efforts sur quatre plans :

- peuplement
- architecture
- équipements
- éducation.

1. Le peuplement

Les logements à loyer modéré (H.L.M.), à loyer normal (I.L.N.) ceux accessibles à la propriété, les résidences pour personnes

âgées, pour handicapés physiques, les foyers pour inadaptés, s'imbriquent étroitement. Un brassage de la population est ainsi recherché pour éviter que se constituent les ghettos où se trouvent fréquemment rassemblées les différentes couches sociales et les minorités (immigrés, vieillards, etc ...) et pour faciliter les échanges socio-culturels dans la population.

En ce qui concerne les emplois, il a été prévu, pour l'ensemble de la Villeneuve : 47 hectares sur la périphérie destinés à des industries sans nuisances et 75.000 m² de bureaux. Le tout doit offrir un nombre d'emplois sensiblement équivalent au nombre de personnes actives qui habiteront à la Villeneuve. Une partie sans doute importante de la population devrait voir ainsi considérablement réduit le temps consacré aux transports et augmenté d'autant celui disponible pour les loisirs, la culture, la formation continue.

2. L'architecture

Le projet s'efforce de refuser la laideur, l'uniformité, les nuisances. Un côté des immeubles de 5 à 15 étages donne sur le parc, l'autre côté sur les voies d'accès et les parcs et silos de stationnement.

Il s'efforce de faciliter la vie sociale : les rez-de-chaussée des immeubles d'habitation constituent des rues couvertes réservées aux piétons, qui serpentent tout au long des quartiers, aboutissent au centre, s'ouvrent sur le parc, desservent les écoles, les locaux commerciaux, sociaux et culturels, animent la ville, constituent un lieu fréquenté vivant et agréable.

3. Les équipements

Le centre d'éducation permanente et d'animation sociale et culturelle (C.E.P.A.S.C.) procède d'un principe qui est l'intégration des équipements sociaux, éducatifs et culturels.

Cette intégration découle de deux nécessités :

- une nécessité économique qui conduit à envisager dorénavant chaque fois que possible le plein emploi des équipements publics
- une nécessité pédagogique qui tend à organiser leur étroite coordination en vue de forger un instrument d'éducation permanente à l'usage de la population globale qu'ils ont mission de servir.

Cette intégration va se manifester à deux niveaux :

- intégration des équipements au quartier

de façon à ce que chacun puisse les rencontrer d'une manière naturelle au cours de son cheminement quotidien.

On a pris le parti de les greffer le long de la rue intérieure, liaison essentielle du quartier.

D'autre part, l'option urbanistique adoptée qui, pour maintenir une ambiance urbaine, propose une densité relativement élevée tout en conservant au sol de grands espaces de parc, amène à conjuguer habitat et équipements.

- intégration des équipements entre eux

Les établissements d'enseignement traditionnels s'intègrent dans une équipe pédagogique et culturelle qui permet une liaison étroite entre les classes, les ateliers d'expression et de réalisation, etc ..., la formation de ce fait ne recouvre plus seulement le temps scolaire, mais elle se réalise aussi dans des ateliers d'animation ouverts toute la journée.

Enfin, pour répondre à ce double objectif d'éducation permanente et de rentabilité des équipements, on a prévu d' "ouvrir l'école" ce qui signifie :

- laisser libre l'utilisation des cours de récréation qui, dans le programme, sont en continuité avec le parc
- permettre aux enfants de revenir après les heures scolaires dans les ateliers ou les équipements sportifs
- favoriser la fréquentation des ateliers ou des gymnases par les adolescents et les adultes du quartier.

II va de soi que la notion d'intégration, s'accorde mal du descriptif analytique qui va suivre ; ce dernier est cependant indispensable à la fois pour situer la responsabilité en investissement des différentes administrations dans la constitution du centre et décrire les services que ce centre est à même de rendre.

Descriptif des équipements du Quartier I

1° - Crèche à domicile:

Ce service du Bureau d'Aide Sociale aura un local réservé dans un des logements du Quartier I (avec antennes dans les Maisons des Petits)

2° - Haltes-garderies: Centre P.M.I.

- 1 halte-garderie de 20 places située dans le C.E.S. Maison de Quartier (Caisse d'Allocations Familiales).
- 1 halte-garderie de 20 places située près du centre commercial dans la rue piétons (140 m² planchers) (Ville de Grenoble)
- 1 centre de P.M.I. (D.D.A.S.S.)

3° - Maisons des enfants

-2 "maisons des enfants" sont à la fois école maternelle (6 classes E.N.) jardin d'enfants (B.A.S.) ouvert de 7 h. à 19 h., école élémentaire (15 classes E.N.) et "maison de l'enfance" (Ville).

Il s'agit de Z.U.P. 4 et Z.U.P. 7
Surface/unité 3.020 m² de planchers.

- 2 "maisons des enfants" sont à la fois école paternelle (sur parking silo - 6 classes E.N.) école élémentaire (13 classes E.N.) et "maison de l'enfance" (Ville).

Il s'agit de Z.U.P. 6 et Z.U.P'. 8
Surface/unité 2.960 m² de planchers (1.130 m² + 1.830 m²)

- 1 "maison des enfants" est à la fois école maternelle (sur parking silo - 6 classes E.N.) école élémentaire (15 classes E.N.) et "Maison de l'enfance" (Ville).

Il s'agit de Z.U.P. 5
Surface/unité 3.020 m² de planchers (1.130 m² + 1.890 m²).

Ces "Maisons des enfants" seront également utilisées pour certaines activités adultes de formation et de loisir.

4° - **C.E.S Maison de Quartier**

II est prévu dans cet ensemble :

- . des locaux d'enseignement pour 1.200 élèves scolarisables en C.E.S. et 96 élèves scolarisables en S.E.S. (Ministère Education Nationale)
- . une bibliothèque centre de documentation (Direction des bibliothèques du Ministère de l'Education Nationale)
- . un centre d'information et d'orientation sur les formations post-scolaires (Ministère Education Nationale : ONISEP)
- . des locaux (1.800 m2) : ateliers - zone d'accueil exposition - bar ... (Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports)
- . une grande salle polyvalente (600 places) et un studio d'émission du son et de la télévision (Ministère des Affaires Culturelles)
- . un foyer de jeunes (Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports)
- . des permanences sociales, une halte-garderie (citée plus haut) et des locaux d'enseignement ménager et atelier-bois.

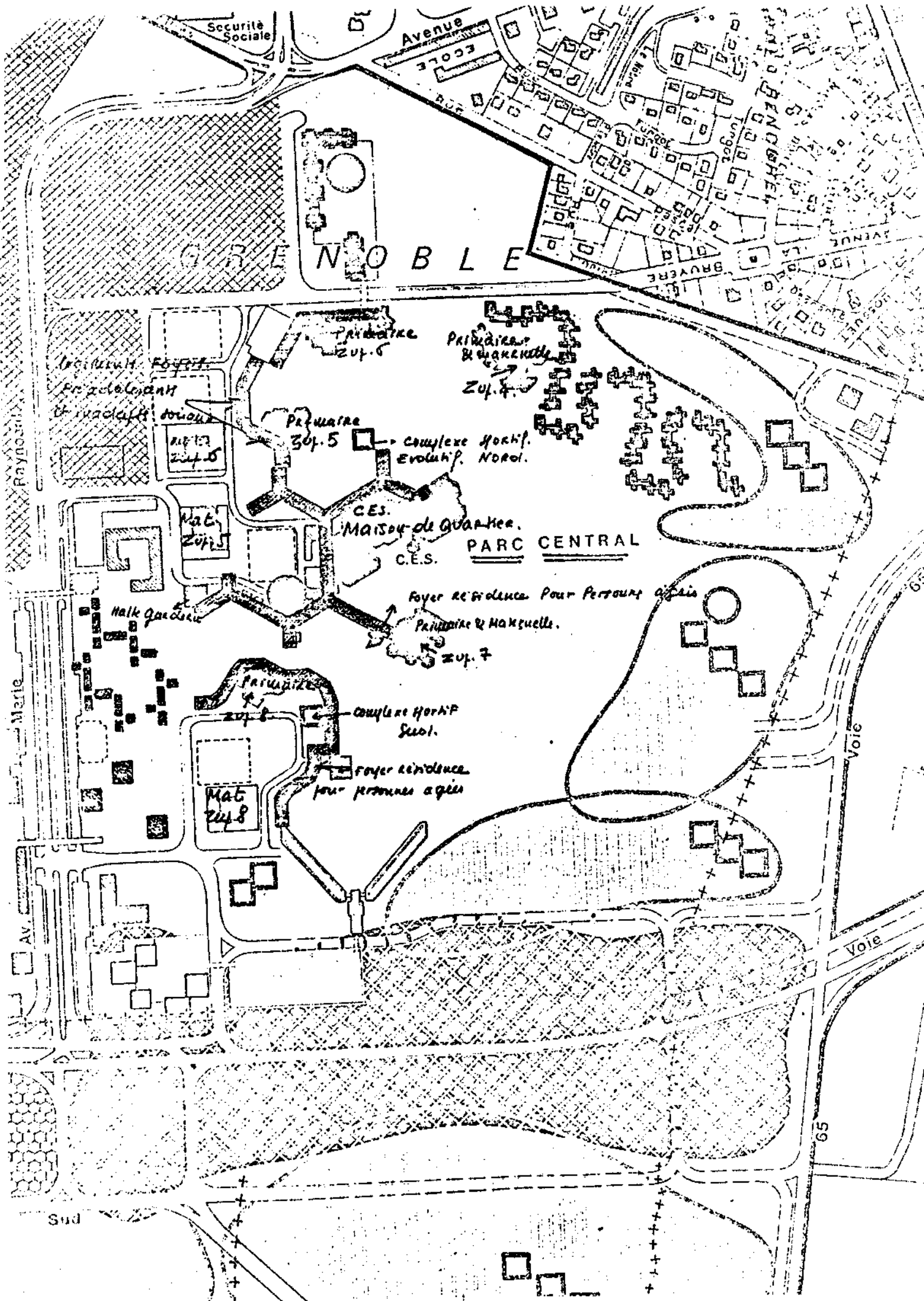
L'ensemble de ces locaux qui représente une surface de 13.380 m2 de planchers est étroitement imbriqué et ouvert en permanence à l'ensemble de la population.

5° - **Equipements sportifs**

Sont prévus :

- . 1 complexe évolutif au Nord du Quartier (2.500 m2 de planchers)
- . 1 complexe sportif au Sud du Quartier (pour lequel aucune assurance de financement n'a pu être garantie jusqu'à présent)

- . des terrains de sport prévus dans le parc urbain
(ce parc recouvre une surface de 17 ha.) (Secrétariat
d'Etat à la Jeunesse et aux Sports)
- 6° - Centre médico-psycho-pédagogique
prévu pour l'ensemble de l'agglomération et situé sur
le Quartier I, dont le dossier est actuellement en
attente d'un statut concernant ce type d'équipement
(600 m2 de planchers prévus)
- 7 °- Centre de soins
(Bureau d'Aide Sociale)
- 8° - Un service d'hygiène mentale
(Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale)
- 9° - Foyer pour inadaptés sociaux et foyer-logements pour
pré-adolescents
intégrés aux immeubles d'habitation.
- 10° - Deux logements - Foyers, résidences pour personnes âgées
(de 55 logements chacune) complètement intégrées aux
immeubles d'habitation + 120 petits logements disséminés
dans ces immeubles, réservés en priorité.
- 8° - Un service d'hygiène mentale
- 11° - Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale
9° - Foyer pour inadaptés sociaux et foyer-logements pour
pré-adolescents
présentés dans un des immeubles.
intégrés aux immeubles d'habitation.
- 12° - Club de jeunes (Ville)
- 10° - Deux logements - Foyers, résidences pour personnes âgées
(de 55 logements chacune) complètement intégrées aux
immeubles d'habitation + 120 petits logements disséminés
Les activités organisées dans le cadre de ces équipements
dans ces immeubles réservés en priorité
se font sur la base de huit unités fonctionnelles réalisant
des intégrations partielles ; la description des fonctions
prises en charge par chacune de ces unités figure dans la
suite du document.



4. Education

L'objectif pédagogique du centre est, rappelons-le, la mise en place d'un instrument d'éducation permanente à l'usage de la population globale du quartier.

Cet objectif concerne tous les établissements et administrations et exige leur imbrication aussi étroite que possible - prévue par le programme architectural - et le décroisement de l'ensemble des activités.

Si les activités sociales concourent de façon souvent déterminante à engager ce processus d'éducation permanente, notamment en aidant à lever les préalables matériels qui la rendent souvent impossible, en suscitant des contacts, en informant, en conseillant ; si les activités culturelles et socio-culturelles y concourent de façon efficace en luttant contre le risque de "consommation" artistique au profit d'une démarche active de connaissance et de création ; il reste qu'une responsabilité essentielle revient, comme il se doit en matière de pédagogie, aux établissements de l'Education Nationale et aux relations que ceux-ci sauront activement établir avec les autres secteurs.

Dans cet esprit, des transformations très importantes dans la conception, le fonctionnement et le rôle de l'"école" caractérisent le projet. L'école cesse d'être une institution isolée. Elle s'intègre totalement dans le processus général de l'éducation, depuis la petite enfance jusqu'à la fin de la vie professionnelle et même au-delà. Elle devient un moyen renforcé de lutte contre la ségrégation sociale. L'école "Ouverte" fait disparaître les barrières entre l'école et les parents et vise à harmoniser l'action de tous les éducateurs. Elle devient un facteur de progrès social.

Cette action conjointe de l'école et des autres secteurs d'activité va se manifester à tous les niveaux :

-- Petite enfance

C'est la période où, selon les psychologues unanimes, se joue l'avenir de l'enfant. Des efforts considérables sont prévus

pour intervenir dans ce domaine.

Le rôle des travailleurs sociaux (assistantes sociales, conseillères familiales, puéricultrices, aides maternelles) sera important pour l'information des familles, la détection et la modification des situations traumatisantes pour l'enfant.

Les mères de familles exerçant une profession pourront placer leurs enfants :

de 3 à 18 mois "à domicile" dans des conditions contrôlées et accessibles financièrement par un système de péréquation des prix de journée.

un système de halte-garderie et de jardins d'enfants libérera partiellement les mères de famille et leur permettra de participer aux activités culturelles, de loisirs et de formation.

- Ecole maternelle

Une architecture et un équipement très fonctionnels permettent d'accueillir tous les enfants jusqu'à 6 ans. Chaque école possède 6 classes dont une dite d'adaptation. Les objectifs de cette classe sont : la détection précoce des difficultés physiques et psychologiques des enfants, l'intervention pour éliminer ces difficultés (travail en équipe avec le personnel du Centre Médico-psycho-pédagogique, les médecins scolaires, etc . . .) .

L'école maternelle avec ses objectifs traditionnels (développement du langage, éducation sensori-motrice, éducation spatiale et temporelle, socialisation ...) voit ainsi renforcés ses moyens de lutte contre les handicaps sociaux-culturels des enfants.

L'école maternelle pourra jouer son rôle social et éducatif d'autant mieux qu'une liaison étroite sera établie avec les travailleurs sociaux en contact avec les familles. L'équipe des maîtresses s'attachera à les sensibiliser aux besoins profonds, souvent méconnus, des enfants.

- Ecole élémentaire

Une liaison étroite avec l'école maternelle est prévue pour éviter la rupture habituelle. Ce souci se traduit sur plusieurs plans :

les locaux destinés aux enfants des C.P., C.E.1, C.E.2, sont dits "maternalisés" ce qui signifie qu'ils répondent, comme en maternelle aux besoins de sécurité, d'activités différenciées, simultanées (nombreuses alvéoles pour ateliers, point d'eau, de chauffe, lieux d'isolement, de rassemblement, etc . . .) .

les enfants ont un seul maître avec lequel les rapports affectifs tiennent encore une grande place.

L'organisation pédagogique adoptée comporte 3 cycles fonctionnels (2-5 ans, 5-8 ans, 8-11 ans) au cours desquels les enseignants peuvent suivre les enfants plusieurs années de suite. La continuité est ainsi assurée entre les scolarités maternelles et élémentaires, ainsi qu'au sein des périodes d'apprentissage.

Progressivement l'éducateur facilite la prise de conscience du groupe classe et la socialisation de chacun.

- les méthodes employées ont un caractère très global, les matières s'imbriquent étroitement.

Pour amorcer la transition avec le C.E.S. et tenir compte de l'évolution psychologique des enfants d'âge C.M. 1 - C.M. 2, une organisation plus mouvante est prévue.

- les locaux sont constitués de salles dites "banalisées", c'est-à-dire, non attribuées à des classes fixes, d'ateliers et d'une salle de documentation.
- les maîtres constituent avec des animateurs d'atelier, professeurs d'éducation physique et musicale, une équipe assurant en commun l'emploi du temps (en particulier la pratique du tiers temps). Cette organisation permet la constitution de groupes différenciés assurant le soutien des uns, la progression plus rapide des autres et une spécialisation partielle des maîtres.

L'effort éducatif de socialisation débouchera sur l'élaboration d'institutions facilitant la gestion des activités scolaires par les enfants.

Un équipement particulier et une organisation des lieux sont prévus pour assurer la sécurité qui reste nécessaire aux enfants de 9 - 10 ans.

Des classes d'adaptation, de scolarité longue, permettent une pédagogie de soutien étalée selon les rythmes et les besoins particuliers. Les classes de perfectionnement assureront une scolarité spéciale pour les enfants qui n'auraient pu bénéficier de l'organisation de soutien et de rattrapage destinée à remédier aux fausses débilites.

L'insertion de l'école dans la vie, l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le développement de ses facultés créatrices et de son sens social, la possibilité d'apprendre à utiliser et à maîtriser les nouveaux moyens d'expression (télévision, cinéma, magnétophone) sont, au même titre que les apprentissages, des objectifs impliqués dans le choix de méthodes réellement actives et dans les finalités poursuivies.

Le tout implique, bien entendu, de nouvelles relations maîtres-élèves et maîtres-parents, basées sur la confiance et la coopération.

--- Le C.E.S.

L'établissement est prévu, rappelons-le, pour 1.200 places (+ 96 pour la S.E.S. - Section d'Enseignement Spécialisé) afin de justifier l'implantation d'équipements lourds et d'assurer un grand choix d'options.

L'architecture intérieure très souple permet à chacune d'entre elles,

- l'information de grands groupes (libérant des professeurs)
- l'analyse de cette information en groupe de 30 élèves permettant une animation

- l'éclatement en groupes de 15 élèves pour les travaux dirigés
- la possibilité d'isolement pour le travail individuel à l'aide d'un mobilier particulier
- la pratique du travail autonome, en centre documentaire, à l'intérieur des procédures pédagogiques normales.

La recherche d'un contact professeur-élèves évitant le morcellement habituel aboutit à une solution de groupement des disciplines proches et à un travail en pool de professeurs concernés.

Cette organisation prévoit la disparition des trois divisions traditionnelles : l'enseignement long, enseignement court, classes pratiques, dans lesquelles les enfants se trouvent généralement enfermés de façon définitive et qui constituent une ségrégation de fait.

L'adoption d'une pédagogie active continuant celle de l'école élémentaire rendra possible l'harmonisation des programmes en de nombreuses matières. L'organisation des groupes de niveau permettra les soutiens renforcés s'avérant nécessaires. Mais la plupart des activités et des regroupements se feront sans différenciation. Les travaux des C.E.S. expérimentaux - actuellement suivis par l'Institut Pédagogique National - sur les groupes différenciés, serviront de base à l'organisation du C.E.S. Villeneuve.

Ainsi sera corrigé et complété l'effort que représentait la création des classes de transition et terminales pratiques, pour la réintégration des enfants en difficultés dans le processus éducatif.

La Maison de Quartier : formation continue, culture et loisirs

Ces activités trouvent des possibilités de réalisation dans les différents équipements mais il est sûr que la Maison de Quartier jouera un rôle central pour les adultes, du fait de la concentration des équipements spécialisés ou polyvalents utilisables.

La formation continue se fixe pour objectif de susciter l'expression des besoins en formation des adultes et de les aider à y répondre, que ces besoins se manifestent au plan de la vie professionnelle, de la vie familiale, ou encore à travers les multiples situations dans lesquelles tout individu se trouve un jour ou l'autre impliqué (responsabilités militantes - situations d'animation, etc ...) Il faut à ce sujet noter que la Villeneuve qui encourage la participation active des usagers aux activités et à la prise en charge des installations multipliera de telles occasions.

Le projet Villeneuve se propose comme premier objectif de susciter l'expression des besoins de formation à travers une information et une action d'orientation ; il organise aussi pour cela un nombre limité d'actions centrées sur les besoins immédiatement manifestés par la population (qui ont trait à l'organisation matérielle dans ce nouveau cadre de vie - les questions que posent aux parents l'éducation de leurs enfants, etc ...) dans une perspective pédagogique qui ouvre les intéressés à leurs besoins moins immédiats et plus profonds en matière de formation.

Une fois ce travail d'expression et d'analyse engagé - il se poursuivra parallèlement par la suite - des réponses très variées pourront être apportées par le centre grâce à la richesse pédagogique de ses équipements intégrés et à la grande variété des intervenants. Car, dans cette tâche tous ces intervenants se trouvent impliqués en puissance et la formation continue exige particulièrement une collaboration étroite entre les secteurs.

Les activités du secteur culturel interviennent à la fois dans le cadre scolaire (tiers temps pédagogique et matières à options) extra-scolaire, et en direction de publics adultes. Ces activités sont de différentes natures :

- ateliers d'expression (musique - peinture - jeu dramatique)
- accompagnement pédagogique des manifestations artistiques programmées dans les équipements de la Ville
- mise en forme des travaux d'animation et d'expression, réalisation de documents et de spectacles.

Les sports, enfin, trouvent une large place dans les activités de loisirs,

- utilisation du parc urbain par tous
- utilisation des salles dans les écoles et dans deux complexes sportifs couverts
- utilisation du parc Sud à la limite de la commune d'Echirolles
- utilisation du site naturel et des bases de loisirs autour de Grenoble.

Sans mépriser les performances de championnat et les spectacles qu'elles procurent, le projet tend à orienter les activités physiques dans le sens d'un sport de masse. Chacun, à l'intérieur d'un club, dans un groupe spontané, ou isolément devra pouvoir utiliser les équipements de la Villeneuve. La pratique effective du tiers temps à l'école renforcera peu à peu cette orientation.

Le parti pédagogique que nous venons d'exposer dans ses grandes lignes s'appuie de façon essentielle et constante sur :

- le décloisonnement et la coordination des activités rendus possibles par le parti architectural d'intégration et concrétisés par l'organisation en unités fonctionnelles
- la collaboration constante entre les divers intervenants et une formation parallèle de ces intervenants aux nouvelles tâches auxquelles ils se trouvent confrontés.

Les options qui viennent d'être décrites rapidement posent des problèmes de fonctionnement et de gestion qui seront abordés dans la suite du document.